



NOTE D'ACTUALITE VETERINAIRE

Février 2025

Dr Pierrick Van Houtte, Vétérinaire officiel de l'ANENA.
Avenue Aristide Briand 38520 Bourg d'Oisans
0476801742 / 0670928861

À la suite de plusieurs questions posées sur les deux sujets suivants, l'ANENA s'est rapprochée de son vétérinaire référent qui vous communique les informations suivantes.

Entrée en formation de femelles dans la spécialité MCA :

-Il n'y a aucune contre-indication clinique à l'arrivée de femelles dans notre spécialité. La performance au travail d'un chien n'est pas liée au genre.

-Les premières chaleurs peuvent survenir entre 6 et 8 mois en moyenne, et peuvent perturber le travail d'un mâle en formation (ou préformation) comme en opérationnel. Ceci n'est pas toujours décelable visuellement au tout début de la période.

-Pendant ses chaleurs, la femelle n'est pas employable.

-Ainsi, **la stérilisation de la femelle sera imposée pour l'entrée en formation.** L'opération devra être réalisée aux alentours du 5 ou 6^{ème} mois du chiot femelle.

-Si une cause physiologique devait rendre impossible cette stérilisation, merci de vous rapprocher des services du vétérinaire officiel de l'ANENA qui saura vous orienter.

Castration des mâles dans la spécialité MCA :

-Nous ne sommes légalement pas en mesure d'imposer la castration des mâles de travail, même si **nous pouvons le conseiller** dans certains cas.

-Cette opération semble permettre de stabiliser et de réguler les humeurs de l'animal ce qui améliore les qualités du chien pendant le travail.

-Il existe d'autres intérêts médicaux pour le chien d'être castré, comme de diminuer les pathologies de la prostate et les cancers testiculaires chez le chien âgé.

-ATTENTION, il existe aussi un effet négatif d'une **castration réalisée sur un animal très jeune**, cela augmente légèrement la probabilité d'apparition de troubles ostéo-articulaires chez le mâle